DECLARATION DE SOLIDARI



Il y a quelque chose de pourri dans l'État français. Le puissant lobby du vin bordelais a découvert une tactique douteuse qui est de plus en plus "en vogue" dans le monde entier et en Europe. Peu intéressé par un débat ouvert sur l'impact de leurs pratiques culturales sur la biodiversité et la santé humaine, le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) tente de faire taire une militante qui a osé parler des dangereux poisons utilisés dans leurs vignobles en la frappant d'un procès stratégique contre la participation du public (SLAPP).

Parce qu'elle a osé parler de la nature toxique des pratiques viticoles conventionnelles dans la région de Bordeaux, Valérie Murat est traînée en justice par le CIVB et 26 autres plaignants qui semblent avoir oublié que la liberté d'exprimer ouvertement des critiques est une composante fondamentale de toute démocratie qui fonctionne. À l'instar des riches et des puissants du monde entier qui tentent de faire taire les critiques, le CIVB tente d'intimider la militante pour qu'elle se taise au moyen d'un procès injustifié destiné à lui faire perdre son temps et son argent. Même en cas d'acquittement, elle pourrait se retrouver avec des frais de justice considérables et dans le pire des cas de condamnation elle risque la ruine financière, en raison de l'énorme charge que représentent les dommages-intérêts compensatoires.

Le "crime" de Valérie Murat a été d'attirer l'attention sur les risques sanitaires de l'utilisation de poisons dans la viticulture de la région de Bordeaux. Fille de viticulteur elle-même, Valérie Murat s'est engagée dans la lutte contre les pesticides après la mort de son père d'un cancer du poumon, maladie reconnue comme maladie professionnelle par le système français de sécurité sociale agricole. Après la mort de son père, Murat a créé l'association loi 1901 "Alerte aux Toxiques" qui a pu prouver que les travailleurs des vignobles ainsi que les riverains sont continuellement soumis aux dangereux poisons pulvérisés sur les plants de vignes. Même dans la ville de Bordeaux, Murat et ses collègues militants ont pu détecter des résidus de substances toxiques dans l'air, pulvérisés dans les vignes à plus de 60 km de distance.

Aujourd'hui, Valérie Murat doit se défendre devant un tribunal pour avoir dénoncé le blanchiment écologique flagrant de plusieurs vignobles bordelais qui vendent des vins portant un label de culture qui se dit écologique (Haute Valeur Environnementale) malgré la contamination par plus de 28 pesticides différents.

Il est temps de défendre la santé et la liberté d'expression, et non les produits toxiques. Tout comme la société civile a suivi de près l'intimidation des militants s'exprimant contre l'utilisation massive de pesticides dans les plantations de pommes du Tyrol du Sud/Haut-Adige l'année dernière, nous ne fermerons pas les yeux sur le procès en sorcellerie que l'industrie du vin fait subir à Valérie Murat aujourd'hui.

Au contraire, nous ferons en sorte aue de plus en plus de aens sachent aue dans la réaion bordelaise, non seulement la biodiversité et la santé sont empoisonnées par les pesticides, mais aussi que la liberté d'expression est victime des tactiques d'intimidation du CIVB. Nous n'accepterons pas cette tache de vin sur la liberté d'expression européenne et tout comme Valérie Murat, nous ne serons pas réduits au silence.

MEMBRES DU



































































































